



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

# Michodière

Le 17 mai 2016  
N° 19 - 2016

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## SOMMAIRE

### Page 1 :

Le SNFOCOS reçu par le nouveau président du COMEX

### Pages 2 et 3 :

FO lance sa campagne dans les ARS

### Page 4 :

Poursuite de la mobilisation du SNFOCOS contre la loi travail

### Page 5 :

Projet de loi travail : amplifier la mobilisation face au déni de démocratie !

### Page 6 :

Circulaire Confédérale du 11 mai 2016  
Avec FO revendiquons le droit à la déconnexion

## Le SNFOCOS reçu par le nouveau président du COMEX

Il y a un mois, Jean-Louis Rey, le directeur de l'ACOSS, succédait à Pierre Mayeur à la présidence du COMEX de l'UCANSS. Le nouveau président a reçu le 12 mai une délégation du SNFOCOS\*.

Lors de cet entretien avec Jean-Louis Rey et Didier Malric, j'ai insisté sur ce qui est notre préoccupation majeure et qui remonte du terrain, à savoir la situation catastrophique des cadres de l'institution et leur sentiment de mépris collectif de la part de l'employeur en général.

**Les cadres ne se sentent plus reconnus dans l'institution** et l'alignement par le bas de l'accord sur les frais de déplacement a eu, en plus d'imposer la seconde classe pour les transports, une portée symbolique dans ce sentiment de mépris.

Déjà, le tassement hiérarchique, la classification obsolète qui n'accordent plus aux premiers niveaux de cadres la reconnaissance salariale, ont contribué depuis longtemps à la dévalorisation des cadres, qu'ils soient des encadrants ou des cadres experts.

Récemment encore, la nouvelle rédaction de l'article 23 exclue les cadres en accordant par exemple la prime aux conseillers de l'assurance maladie mais en tenant écartés du dispositif les délégués de l'assurance maladie. Tout cela nous amène aujourd'hui à des revendications issues du terrain comme le passage niveau 6 des contrôleurs CAF que nous soutenons.

**Qu'est-ce qu'un cadre dans notre institution aujourd'hui ? Un salarié qui croule sous le reporting.** Un salarié qui voit ses heures supplémentaires écrêtées à la fin du mois. Un salarié qui, demain, avec l'accord national signé par le Medef, la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC) le 16 octobre dernier, ne va plus bénéficier d'un régime cadre mais d'un régime unifié salariés-cadres en 2019 en fusionnant l'AGIRC et l'ARCCO.

Ce sont toutes ces problématiques que nous avons soulevé devant Jean-Louis Rey et dont le SNFOCOS s'est emparé tout au long de l'année 2016. **A propos du problème des écrêtages, le SNFOCOS demande l'ouverture de discussions faute de quoi des contentieux s'ouvriront.**

Jean-Louis Rey nous a indiqué qu'en 2016, malgré la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, la tutelle ne changera pas sa lettre de cadrage gelant notre valeur du point. Une négociation pourrait s'ouvrir au second semestre pour revalorisation en 2017.

S'agissant de la politique salariale et des mesures structurelles, l'UCANSS souhaite ouvrir un groupe de travail pour proposer des scénarii avant d'ouvrir une négociation sur la classification.

**Seule la mobilisation est gage d'un changement de la part de l'employeur.** Le SNFOCOS est engagé résolument dans cette voie avec le Conseil National du 20 mai consacré aux cadres et la mise en ligne d'un questionnaire dédié dès le 23 mai dont les résultats seront dévoilés lors de la journée de mobilisation que le SNFOCOS organise le 11 octobre à la Confédération.

**Alain Gautron**  
**Secrétaire Général**

\* *délégation du SNFOCOS : Alain Gautron, Secrétaire Général, Gino Sandri, Trésorier, Eric Gautron, Secrétaire National en charge de la Communication*

Bulletin d'information  
édité par le  
SNFOCOS Sous le  
N° de Commission  
Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain Gautron.



## FO lance sa campagne dans les Agences Régionales des Santé

([article Fo-Hebdo Evelyne Salamero](#))

En se déplaçant ce mercredi 11 mai au matin à l'Agence régionale de santé d'Ile de France qui emploie 1200 salariés (68% de fonctionnaires et contractuels de droit public et 32 % d'agents de droit privé), le secrétaire général de la confédération FO, Jean-Claude Mailly, a lancé la campagne FO pour les élections professionnelles du 16 juin.

L'ensemble du personnel des 17 ARS (13 en métropole auxquelles s'ajoutent celles des DOM-TOM), est appelé à voter, soit environ 9000 agents, dont 80% sont des fonctionnaires ou contractuels de droit public et 20% des contractuels de droit privé, issus des organismes de sécurité sociale. Ils devront élire leurs délégués du personnel et représentants aux Comités d'agence (équivalents des comités d'entreprise).

### Défendre le service public de santé

Dans un contexte marqué par les politiques d'austérité et les restrictions budgétaires qui en découlent, « en défendant les agents des ARS, le maintien des effectifs, l'augmentation des salaires, de bonnes organisations de travail, nous défendons la sécurité sociale, le service public et un système de santé solidaire », souligne FO.

Jean-Claude Mailly a insisté : « les ARS sont un des piliers de notre système de santé qui reste un des meilleurs au monde malgré les différentes remises en cause ». Donnant l'exemple de la Grande-Bretagne où le système de santé s'est dégradé au point que les autorités britanniques passent des accords avec l'hôpital français de Calais pour qu'il prenne en charge certains de leurs malades, le secrétaire général de FO a précisé : « cela démontre l'importance de préserver un système de sécurité sociale basé sur la cotisation et non sur l'impôt qui peut être facilement remis en cause, par un simple vote au parlement. En Grande-Bretagne, il a suffi que M<sup>me</sup> Thatcher décide de baisser les impôts pour que tout se dégrade ».

#### 19 et 20 mai

Conseil National du  
SNFOCOS

#### 24 mai

RPN Annexes  
intérêt 2016

#### 25 mai

Instance de suivi des PC  
(liste d'aptitude)

#### 26 mai

INC Branche  
Recouvrement

#### 27 mai

Commission Santé,  
Sécurité et Conditions de  
Travail

#### 2 juin

INC Branche Maladie

---

**« FO défend les droits des agents publics et privés »**

Deux syndicats FO sont engagés dans cette campagne et agissent de concert : le SNFOCOS (Syndicat national FO des Cadres des Organismes sociaux) et le SNPASS FO (Syndicat national des personnels des affaires sanitaires et sociales), dont les représentants, Alain Gautron et Vincent Crouzet entouraient Jean-Claude Mailly ce 11 mai.

**ARS**

Les représentants de ces deux syndicats à l'ARS d'Ile de France, où le SNFOCOS avait recueilli plus de 30% des voix aux dernières élections professionnelles et où le SNPASS présente pour la première fois une liste complète de 18 noms, étaient également présents.

Tous ont souligné l'importance de travailler ensemble pour la défense des intérêts des personnels.

FO a d'ailleurs volontairement édité un seul tract de campagne qui reprend à la fois les revendications des personnels publics et de ceux sous contrat de droit privé, avec pour titre : « FO défend les droits des agents publics et privés. »

**Conseil  
National  
SNFOCOS  
19 & 20  
mai 2016**

Restructurations permanentes, fusions de services, déqualification des agents, « mépris », « maltraitance » .... Tous subissent une forte dégradation de leurs conditions de travail et une remise en cause de leurs droits dans le cadre de la réforme territoriale qui a eu notamment pour conséquence de réduire le nombre d'ARS de l'Hexagone de 22 à 13, à l'instar des régions.

« FO est le seul syndicat au sein de l'ARS qui aille aussi loin dans l'unité entre le public et le privé », a souligné Alain Gautron, du SNFOCOS.

**Au lendemain de l'annonce du recours au 49-3**

Au lendemain de l'annonce par le premier ministre du recours au 49-3, le projet de « loi Travail » ne pouvait pas être absent de cette réunion. Jean-Claude Mailly a, une nouvelle fois, rappelé l'opposition de FO à cette réforme et conclu : « ce n'est pas fini (...) Et ce qui est fait peut toujours être défait. Rappelez-vous en 2006 : le CPE n'a pas vu le jour alors que la loi l'instituant avait pourtant été votée et était même parue au Journal Officiel. »

---

## Poursuite de la mobilisation du SNFOCOS contre la loi travail

Avec les camarades de la FEC-FO

Mobilisation du  
17 mai



Retrouvez  
les photos  
du  
SNFOCOS  
sur [Flickr](#)



## Projet de loi travail : amplifier la mobilisation face au déni de démocratie !

### Communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es emploi, les retraité-es sont mobilisés depuis plus de 2 mois pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement décide de passer en force en utilisant le 49.3. Inacceptable !

Ce sont les mobilisations qui ont contraint le gouvernement, à proposer des modifications au projet de loi pour tenter d'en minimiser les impacts. Le compte n'y est toujours pas !

Un code du travail par entreprise à l'opposé de la « hiérarchie des normes », élément protecteur et égalitaire, perdue dans le projet de loi. Scandaleux !

**Retrouvez  
le  
SNFOCOS  
sur les  
réseaux  
sociaux :**

Plusieurs secteurs professionnels continuent de développer des actions, des grèves (cheminots, routiers, énergie, chimie, construction, aéroport de Paris, etc.), qui sont autant d'éléments d'appui et de dynamiques dans la poursuite, l'amplification et l'élargissement du rapport de force.

Cette situation renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées le 12 mai sur tout le territoire.

A partir de tous ces éléments, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL invitent leurs structures à organiser des assemblées générales avec les salarié-es pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.

<https://twitter.com/snfocos1>

<https://www.fac ebook.com/snfocos>

Elles appellent leurs organisations à construire deux nouvelles journées de grèves et manifestations le mardi 17 mai et le jeudi 19 mai prochains.

De plus, elles n'écartent aucun type d'initiatives pour les semaines à venir, y compris une manifestation nationale.

Afin de faire valoir leurs propositions elles décident de s'adresser ensemble au Président de la République pour être reçues rapidement.

Une nouvelle réunion des organisations syndicales se tiendra dès le début de la semaine prochaine pour décider de nouvelles mobilisations.

**Montreuil, le 10 mai 2016**

# Circulaire confédérale du 11 mai 2016

## Mobilisation

Cher(e)s camarades,

Une nouvelle réunion des organisations syndicales contre la loi travail s'est tenue hier soir, communiqué commun ci-joint. Michelle BIAGGI et Frédéric SOUILLOT représentaient la confédération.

L'annonce de l'utilisation du 49-3 pour faire adopter le projet de loi travail bouscule le débat parlementaire et montre bien la volonté du gouvernement de passer en force malgré les mobilisations depuis deux mois et parce qu'il ne trouvait pas de majorité y compris dans « son camp ». C'est un aveu de faiblesse conduisant une nouvelle fois à de l'autoritarisme.

Il convient donc de poursuivre l'amplification et l'élargissement du rapport de force en continuant d'être lisible et visible sur le retrait du projet de loi travail. Des actions de grève sont annoncées la semaine prochaine, notamment chez les routiers et les cheminots.

Lors de la réunion des organisations syndicales, la CGT a proposé unilatéralement les dates des 17 et 19 mai pour des actions, grèves et manifestations. Elle a été relayée et soutenue par les autres organisations présentes, nous avons été les seuls à soulever que deux dates rapprochées étaient de nature à « épuiser » et décourager les salariés mobilisés. Nous avons donc proposé et obtenu que ces dates fassent partie de la construction d'un mouvement de plus grande ampleur pouvant aller jusqu'à une manifestation nationale dans l'unité d'action.

A cette étape des discussions nous vous invitons à regarder quelles sont les modalités que vous pouvez engager dans la mesure du possible et compte tenu du contexte local sur ces dates (17 et 19 mai). Pour FORCE OUVRIERE la perspective sur laquelle nous allons insister, y compris pour des raisons d'efficacité, est celle d'une manifestation nationale à Paris.

Nous vous remercions de nous tenir très rapidement informés de ce qui se fera dans vos départements avec ou sans FORCE OUVRIERE.

Merci de votre engagement et de votre participation.  
Amitiés syndicalistes.

**Michelle BIAGGI**  
Secrétaire confédérale

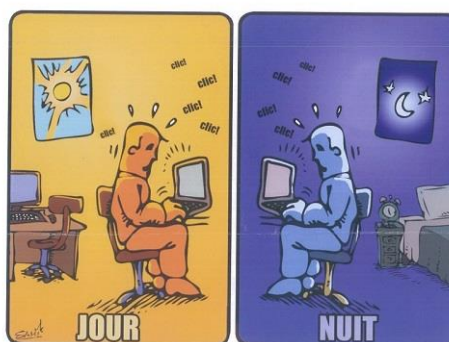
**Jean-Claude MAILLY**  
Secrétaire général

\*\*\*

## Avec FO, revendiquons le droit à la déconnexion

## Revendication

# NUMÉRISATION



## AVEC FO, REVENDIQUONS LE DROIT À LA DÉCONNEXION



[www.fecfo.fr](http://www.fecfo.fr)  
Fédération des Employés & Cadres **FORCE OUVRIERE**  
54, rue d'Hauteville • 75010 Paris • Tél. : 01 48 01 91 91  
Fax : 01 48 01 91 92 • Mail : [fecfo@force-ouvriere.fr](mailto:fecfo@force-ouvriere.fr)

